

# Québec aide 47 ex-travailleurs d'AbitibiBowater

ALAIN TURGEON

Le gouvernement du Québec aidera 47 ex-travailleurs de l'usine AbitibiBowater de Donnacona dont les prestations de retraite ont été amputées lorsque la compagnie s'est placée sous la protection de la loi sur les arrangements avec les créanciers. Ils recevront environ un quart de million de dollars.

Emploi-Québec versera 500\$ par mois jusqu'en février 2010 aux ex-travailleurs qui avaient accepté de bonne foi de prendre une retraite anticipée pour permettre à leurs collègues de conserver leurs emplois. Les paiements sont rétroactifs au 1er avril dernier, date où la compagnie s'est placée sous la protection de la loi.

«C'est une mesure exceptionnelle», a déclaré le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, Sam Hamad, le 15 octobre. «Ces anciens travailleurs ont accepté de protéger le gagne-pain de leurs collègues, il importe aujourd'hui de poser un geste de solidarité envers eux afin que la générosité dont ils ont fait preuve à l'époque ne les

pénalise pas aujourd'hui», a soutenu le ministre Hamad.



**Le ministre Sam Hamad a annoncé une aide de 250 000 à 47 ex-travailleurs d'AbitibiBowater à Donnacona.**  
LE COURRIER - ALAIN TURGEON

Emploi-Québec et AbitibiBowater ont signé une entente de trois ans en mars 2007 établissant une compensation de 6000\$ par année payée à parts égales pour chaque employé qui se prévalait d'une retraite anticipée pour permettre à d'autres travailleurs menacés de licenciement en raison de la restructuration de l'entreprise de conserver leur emploi. Malgré la fin de l'entente lorsque la compagnie s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, Emploi-Québec versera sa part. AbitibiBowater avait payé son dû. Selon le député Michel Matte, il serait tout à fait inéquitable d'amputer plus encore leurs revenus de préretraités.

«Vous vivez un préjudice et on veut régler l'injustice. On va honorer notre engagement parce que vous le méritez. Vous avez été généreux envers les jeunes, on reconnaît ça», a dit le ministre Hamad. «La compagnie a fait un choix, notre choix comme gouvernement, c'est vous autres», a-t-il poursuivi.

La nouvelle a été bien accueillie par les préretraités. La plupart auront droit à un montant de 5500\$. Un couple était soulagé. Le ministre venait de lui confirmer la rentrée de 11 000\$.

Les dirigeants syndicaux n'avaient que de bons mots pour le ministre Hamad. Le président du syndicat des ex-travailleurs, Robert Drolet a remercié le ministre pour sa compassion. Selon le président de la Fédération des travailleurs des produits forestiers (CSN), Sylvain Parent, il est assez rare d'avoir de bonnes nouvelles dans l'industrie qui vit des problèmes depuis trois ans. Il a félicité M. Hamad pour sa compréhension et il s'est dit fier des dirigeants syndicaux locaux qui ont toujours su défendre leurs membres.